

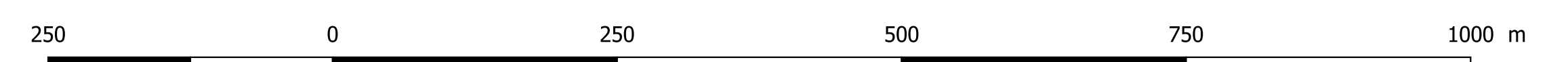
Inscriptions graphiques

Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016

Révision arrêtée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2019

Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2021

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2021



Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41° du Code de l'Urbanisme

n°	Objet	Bénéficiaire	Superficie
ER1	Création d'un espace paysager ouvert au public	Commune	372m²
ER2	Extension du réseau scolaire du Chêne et création d'équipements publics	Commune	1 634m²
ER3	Sécurisation des accès aux rurs de la Poste, Philharmonie et Mairie	Commune	921m²
ER4	Remplacement des espèces en site sec	Commune	5 653m²
ER5	Élargissement de la rue des Godouze	Commune	821m²
ER6	Création d'une passerelle pédestre et cyclable	Commune	1 567m²
ER7	Élargissement de la rue de Montargen	Commune	18m²
ER8	Extension de l'école maternelle des Bessennes	Commune	833m²
ER9	Extension de l'école maternelle du Sauvignon	Commune	105m²
ER10	Création d'un espace sportif	Commune	2 588m²
ER11	Sécurisation et réqualification de la rue de la Poste	Commune	2 389m²
ER12	Élargissement du trottoir rue de la Poste	Commune	238m²

Servitude de localisation au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

n°	Références cadastrales	Objet	Bénéficiaire
51	AB 438	Création d'une passerelle piétonne et cyclable	Commune

Emplacements réservés en faveur de la mixité sociale au titre de l'article L.151-41 4° du Code de l'Urbanisme

n°	Adresse	Références cadastrales	Prescriptions
A	45-47 avenue du Général Leclerc	AI 502	100% de logements locatifs sociaux avec un crédit mûr ou conventionné par l'État.
B	Tour rue Staphonnie Nallet	AT 259	100% de logements locatifs sociaux avec un crédit mûr ou conventionné par l'État.